



Quote part sur travaux ne concernant pas mon lot

Par **garon**, le **17/12/2014** à **11:32**

Est il normal que je doive supporter des charges de remplacement des colonnes d' eau de l' immeuble, alors que ces travaux pour le lot me concernant (au rez de chaussée) ont déjà été réalisés antérieurement ?

Par **pieton78**, le **18/12/2014** à **15:56**

Les travaux déjà réalisés concernant votre RdC ont bien été supporté par le SdC.

Par **garon**, le **18/12/2014** à **16:09**

c' est en effet une question à se poser, ce n' est pas certain vu qu' il s' agit d' un commerce et que le bail dit que les travaux hors art. 606 sont à la charge du locataire.